

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil SEIZE, le 17 mai à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 11 mai 2016, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Hélène ALBANESI a accepté les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : Mesdames Hélène ALBANESI, Nathalie BARDAUX, Sonia BORNE, Marie MORVAN, Patricia SIKORA ; Messieurs Yannick DEBOUCHE, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER, Christian VAUTHEROT.

Excusés : Messieurs Benjamin BARBIER, Jean-Marie BRAHIER et Philippe BONNOT

Ordre du jour :

- ◆ *Modification du temps de travail des postes d'adjoints techniques*
- ◆ *Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale*
- ◆ *Choix entreprise pour travaux voirie rue de Quenecey*
- ◆ *Choix entreprise pour travaux voirie rue de Vennans*

Questions diverses :

- *Compteur Linky*
- *Plans de réseaux et guichet unique*
- *Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)*
- *Questionnaire TAP suite à la réforme des rythmes scolaires*
- *Voisins vigilants*
- *Nettoyage de printemps proposé par l'association ELAN*
- *Feuille d'informations municipales*
- *Raccordement ERDF rue du Pré Vignot*
- *Indemnités du maire*
- *Inauguration de la STEP*
- *Prochaine réunion*

Les membres présents du conseil municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 11 avril 2016 avec :

- 12 voix POUR
- 0 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

2016-29 : Modification du temps de travail des 3 postes d'adjoints techniques

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal le besoin de recruter une personne au 1^{er} juin afin de remplacer un adjoint technique 1^{ère} classe qui a donné sa démission.

Pour permettre la nomination du nouvel agent en qualité de stagiaire, il convient de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ième} classe dans la proportion de 3.50/35^{ème}.

D'autre part, un deuxième agent technique en poste à fait la demande de réduire son temps de travail de 53 heures par an.

43 heures seront donc confiées au nouvel agent, portant son temps de travail à 163h par an et

10 heures restantes seront confiées à un troisième agent en poste.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent :

12 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

- La création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ième} classe dans la proportion de 3.52/35^{ième} pour permettre la nomination d'un nouvel agent
- La création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ième} classe dans la proportion de 3.51/35^{ième} pour permettre la réduction de travail d'un deuxième agent
- La création d'un emploi d'adjoint technique 2^{ième} classe dans la proportion de 4.71/35^{ième} pour permettre l'augmentation du temps de travail d'un troisième agent

2016-30 : Mise en œuvre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le maire expose les éléments suivants :

Vu l'arrêté préfectoral numéro 25-2016-03-29-031 du 19 mars 2016 arrêtant le schéma départemental de la coopération intercommunale du Doubs, comprenant l'extension du périmètre de la communauté de communes du pays Baumoïse, aux communes de Bouclans, Breconchaux, Champlive, Châtillon-Guyotte, Dammartin-les-Templiers, Glamondans, l'Écouvotte, Laissez, Osse, Ougney-Douvot, Pouligney-Lusans, Le Puy, Roulans, Saint-Hilaire, Séchin, Val de Roulans, Vauchamps, Vennans, Villers-Grelot et aux communes de Moncey, Thurey Le Mont, Valleroy, Rigney, Corcelles-Mieslot, Rignosot, La Tour de Scay, Blarians, Germondans, Flagey-Rigney, Ollans, Cendrey, Battenans-les-Mines, Rougemontot et la Bretenière,

Considérant la nécessité pour les communautés de communes du pays Baumoïse, Vaîte-Aigremont et Dame Blanche et Bussière d'évoluer pour atteindre le seuil démographique de la loi NOTRe.

Considérant que ce regroupement renforcera la cohérence spatiale de ce nouvel EPCI dont le territoire s'inscrit en grande partie dans le bassin de vie de Baume-Les-Dames et accroîtra la solidarité financière (fiscalité professionnelle unique) et territoriale de ce secteur essentiellement rural,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Doubs,

Un projet de périmètre est ainsi défini par extension de la communauté de communes du pays Baumoïse aux communes de : Battenans-les-Mines, Blarians, Bouclans, Breconchaux, Cendrey, Champlive, Châtillon-Guyotte, Corcelles-Mieslot, Dammartin-les-Templiers, Flagey-Rigney, Germondans, Glamondans, Laissez, La Bretenière, La Tour de Scay, L'Écouvotte, Le Puy, Moncey, Ollans, Osse, Ougney-Douvot, Pouligney-Lusans, Rigney, Rignosot, Rougemontot, Roulans, Saint-Hilaire, Sechin, Thurey-le-Mont, Val de Roulans, Valleroy, Vauchamps, Vennans et Villers-Grelot.

Ce projet comprendra 59 communes.

Après avoir pris connaissance des termes de la proposition de schéma départemental et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à :

12 Voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- D'émettre un **avis favorable** à ce nouveau schéma départemental de coopération intercommunale

2016-31 : Choix de l'entreprise pour travaux de voirie chemin de Quenecey

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 26 octobre 2015, le conseil municipal décidait d'approuver le programme de travaux suivant : Réfection du chemin rural de Quenecey dont le coût prévisionnel de 14 660 € HT a été inscrit au budget primitif 2016.

Pour ces travaux, 3 entreprises ont été consultées.

Les résultats sont présentés au conseil municipal :

ENTREPRISES	Montant HT
SARL PTP	11 875.00 €
DEMOULIN	12 216.25 €
BONNEFOY	44 307.60 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Avec 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- De choisir l'entreprise DEMOULIN pour les travaux de réfection du chemin rural de Quenecey pour un montant HT de 12 216.25 € (moins disant sur les coûts au m2)
- De donner pouvoir au maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

2016-32 : Choix de l'entreprise pour travaux de voirie rue de Vennans

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 29 octobre 2014, le conseil municipal décidait d'approuver le programme de travaux suivant : Réfection de la rue de Vennans dont le coût prévisionnel de 12 100 € HT a été inscrit au budget primitif 2016.

Pour ces travaux, 3 entreprises ont été consultées.

Les résultats sont présentés au conseil municipal :

ENTREPRISES	Montant HT
COLAS	13 780.00 €
DEMOULIN	10 080.00 €
BONNEFOY	10 950.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Avec 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- De choisir l'entreprise BONNEFOY pour les travaux de réfection de la Rue de Vennans pour un montant HT de 10 950.00 € (meilleure proposition qualitative).
- De donner pouvoir au maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Questions diverses :

Compteurs Linky.

Suite à la demande d'un membre du conseil, Monsieur le Maire propose de présenter les éléments contradictoires des installations des nouveaux compteurs Linky.

Les associations de défense des consommateurs y voient un appareil mouchard permettant de transmettre des informations personnelles.

Le coût d'installation est de 5 milliards d'euros sur l'ensemble du territoire national. Les informations reçues sont très contradictoires et il faut attendre plus de précisions pour connaître ce nouveau dispositif et savoir si il est possible de refuser son installation chez les habitants de la commune.

Plans de réseaux et guichet unique

Pour faire suite à l'obligation du décret 2016-1600 du 20 décembre 2010 relatif au Guichet Unique crée en application de l'article L.554-2 du code de l'environnement, la municipalité doit mettre en conformité les plans du réseau d'assainissement collectif communal sur le Guichet Unique avec l'appui d'une société.

Plusieurs propositions ont été reçues pour cet accompagnement :

ALTERMAP	3 576.40 €
SCIENCES ENVIRONNEMENT	1 440.00 €

Les membres du conseil décident de confier ce dossier à Sciences Environnement.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférés

Le conseil de la communauté de communes de Vaîte-Aigremont a créé la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) suite au passage à la Fiscalité Professionnelle Unique.

Cette commission se compose :

- D'un représentant titulaire par conseil municipal de chacune des communes membres de la CCVA pour un total de 21 commissaires titulaires
- D'un représentant suppléant par conseil municipal de chacune des communes membres de la CCVA pour un total de 21 commissaires suppléants

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il doit désigner 1 titulaire et 1 adjoint au sein du conseil municipal.

Monsieur François Heranney est nommé titulaire et Monsieur Claude Mesnier suppléant.

Questionnaire TAP suite à la réforme des rythmes scolaires

Monsieur Alain Mazoyer présente le questionnaire qu'il souhaite adresser aux familles afin de recueillir leurs avis sur les activités proposées dans le cadre des TAP depuis 2 ans. Les enfants seront consultés directement dans les classes.

Un compte-rendu à l'issue du dépouillement de ce questionnaire sera transmis aux parents.

Voisins vigilants

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une organisation souhaite impliquer les habitants de la commune à la lutte contre le cambriolage en appliquant des autocollants identifiants les voisins vigilants.

Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

Nettoyage de printemps

Monsieur Mesnier, président de l'association rappelle qu'il est prévu un nettoyage de printemps le samedi 21 mai dans la commune. Le rendez-vous est donné sur la place du village où tout le monde est invité à participer.

Un verre de l'amitié sera offert à l'issue de cette matinée.

Feuille d'informations municipales

La feuille d'informations du mois de mai sera distribuée très prochainement dans les boîtes aux lettres de la commune. Elle est présentée au conseil municipal pour dernière relecture.

Raccordement ERDF rue du pré Vignot

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du devis proposé par ERDF pour l'extension du réseau électrique rue du Pré Vignot pour une nouvelle construction.

La commune est en discussion avec ERDF pour trouver la solution la plus adaptée (financièrement et techniquement) pour ce raccordement. Le devis s'élève à 5 080.07€.

Indemnités du maire et maire délégué

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la délibération du conseil relative aux indemnités du maire a été rejetée par le préfet car elle ne répond pas à la loi 2015-366 du 31 mars 2015.

En effet cette loi impose au maire des communes de moins 1000 habitants d'être indemnisé à l'échelon maximal. Le maire ayant demandé au conseil municipal de délibérer sur une indemnité inférieure, la délibération a donc été refusée. Une proposition d'amendement de la loi étant en cours, le Maire propose au conseil municipal d'attendre cet assouplissement de la loi qui permettra au conseil municipal de délibérer sur les indemnités.

Inauguration de la STEP

Monsieur le Maire propose de fixer une date pour l'inauguration de la nouvelle station d'épuration et d'échanger sur les grandes lignes de cette organisation.

La date retenue par les membres du Conseil Municipal est le 25 juin à 10h30.

Salle multi-activités

Un cahier des charges a été réfléchi et un bureau d'étude va être choisi pour travailler sur la faisabilité du projet et ce, en collaboration avec les services du conseil départemental.

Une nouvelle déserte pourrait-être créée afin de ne pas déranger le voisinage de cette salle.

Un comité de pilotage va être mis en place afin de réfléchir sur ce projet, y sont inscrits

François Heranney, Hélène Albanesi, Claude Mesnier, Christian Vautherot, Yannick Debouche, Didier Epailly et Alain Mazoyer.

Route forestière de Lusans

Les financeurs du projet éolien (Vélocita) doivent rencontrer la commune avant la fin du mois pour avancer sur ce dossier.

Chemin du Château et devant la bibliothèque

La réunion voirie s'est réunie le mercredi 11 mai pour faire des propositions sur l'aménagement Chemin du Château (bords de route, entrées de maison et enrobés).
Et devant la bibliothèque (massif de plantations et aménagement au sol).

Méthanisation

Claude Mesnier informe les membres du conseil municipal que le projet initial a été déplacé au milieu de la plaine.

Le permis de construire devant être déposé dans les semaines que viennent.

La séance est levée à 23h35

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

2016-29 : Modification du temps de travail des postes d'adjoints techniques
2016-30 : Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale
2016-31 : Choix entreprise pour travaux voirie chemin de Quenecey
2016-32 : Choix entreprise pour travaux voirie rue de Vennans

Sujets abordés :

Ea : Compteurs Linky
Eb : Plans de réseaux et guichet unique
Ec : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
Ed : Questionnaire TAP suite à la réforme des rythmes scolaires
Ee : Voisins vigilants
Ef : Nettoyage de printemps proposé par l'association ELAN
Eg : Feuille d'informations municipales
Eh : Raccordement ERDF rue du Pré Vignot
Ei : Indemnités du maire
Ej : Inauguration de la STEP
Ek : Salle multi-activités
El : Chemin forestier

Em : Chemin du Château et devant bibliothèque
En : Méthanisation
Eo : Prochain Conseil Municipal